L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 11 JUILLET 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 11 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Deux terrains sis au faubourg Tremé, entre les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Miro.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—Grande vente de terrains améliorés et non dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—Deux propriétés sur la rue de l'Hôpital.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Maison, cottage et deux terrains.

Par Eug. Tourné, sur la Levée, au pied de la rue St-Philippe—Vin rouge Larroude supérieur.

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées à l'encan par le Shérif.—Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, No. 274, rue des Ursulines, entre celles Galvez et Miro. Voir aux annonces.

Attention.—Vente à 5 heures, au Tamoul de Bordeaux. Vins rouges supérieur—par E. Tourné.

☞ La grande vente de propriétés de ville améliorées et vacantes, à des conditions faciles et à long crédit, aura lieu, conformément à l'annonce de C. E. Girardey, encanteur, aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St. Charles. La liste comprend des résidences de choix dans les Premier, Second et Quatrième districts et divers lots pour bâtir dans les Premier et Troisième districts, toutes propriétés très dignes de l'attention de nos lecteurs.

La dépréciation des bons de ville.

On ne saurait se faire une idée juste de la corruption morale engendrée ici, dans la paroisse d'Orléans, par la politique du gouvernement radical. Cette politique a corrodé l'esprit public parce qu'elle a agi sur l'esprit public par le moyen le plus actif et le plus infaillible malheureusement, par le moyen de la vénalité, et nous comprenons par ce mot non seulement l'appât des places mais encore l'appât des spéculations de toutes sortes où l'intérêt matériel est engagé. Ainsi l'influence corruptrice de ces scandaleuses émissions de bons, soit pour le compte de l'Etat soit pour le compte de la ville, s'est étendue sur nombre de capitalistes, grands ou petits, qui se sont vus comme forcés, pour tirer parti de leurs ressources et en vivre, de spéculer sur des valeurs véreuses qu'on leur offrait à bon marché.

Tous ces rentiers maintenant sont opposés à la réforme financière parce qu'ils n'ont rien à y gagner et que tout dégrèvement marqué dans l'assiette du régime fiscal nuit directement ou indirectement à la valeur de leurs titres. Nous n'en sommes point surpris, puisque nous l'avions prévu et prédit. Nous n'avons épargné, à ce sujet, ni nos dénonciations, ni nos reproches; on s'est passé de nous, et on aurait dû le savoir sans nous, qu'un tel régime financier conduisait tous les intérêts à une ruine profonde et certaine.

On tache de résister aujourd'hui aux effets désastreux que ce régime devait produire et qu'il a produits; on veut toujours y puiser des trésors pour les uns au détriment de la fortune des autres, et l'on se montre déterminé à le soutenir contre toute raison de morale et de justice, et même contre toute obligation de logique et de bon sens.

C'est ainsi qu'un de nos confrères, qui avait cependant appuyé comme nous le bill de conversion pour les dettes de l'Etat, s'élève maintenant contre toute mesure analogue pour la conversion des dettes de la ville. Il soutient qu'elles sont d'une indisputable légalité et que la ville peut en payer l'intérêt puisqu'elle l'a payé jusqu'ici. Oui, elle l'a payé jusqu'ici, mais à quel prix? Au prix de la ruine des contribuables forcés! Ces contribuables ont été sacrifiés quotidiennement pour servir l'intérêt de ces dettes; quotidiennement, ce service financier coûte l'expropriation de plusieurs familles; quotidiennement il coûte plus de désespoir et de larmes que n'en ont jamais coûté la guerre, la peste et la famine réunies.

Quotidiennement aussi baisse la valeur des propriétés assises de la paroisse, de telle sorte que si l'on n'avait pas l'impudeur de les maintenir fictivement aux taux d'autrefois et de mentir à la conscience publique, il ne resterait presque plus rien de cet assessment qui représentait, il y a quinze ans, la fortune immobilière de notre ville.

Maintenant nous demanderons à notre confrère s'il regarde cette dépréciation continue et ce système de recouvrement d'impôts par ventes forcées et expropriations judiciaires comme une preuve de richesse ou comme une preuve de détresse, et si le système doit être maintenu pour l'unique bénéfice de gens qui, par le caractère de leurs opérations financières, n'ont aucun droit à la sympathie du peuple.

L'article de journal, qui est consacré à la défense des bons de ville, a dû être écrit ou par un étranger ou par quelqu'un intéressé fortement à l'agiotage de ce temps, car il fait valoir des arguments qui nuisent directement à sa thèse. Ainsi il va jusqu'à dire que les taxes ont été admirablement payées et la preuve de cela, c'est qu'on a reçu au trésor de ville près de $1,800,000 en six semaines. L'auteur de l'article ignore alors ou veut ignorer que le montant de la taxe foncière n'est pas de $1,300,000 mais de $3,800,000 et qu'en six semaines le Trésor au lieu de tout n'a reçu que le tiers environ. L'auteur de l'article ignore ou veut ignorer que le délai pour le paiement de taxes est expiré; que tous ceux qui pouvaient payer l'ont fait pour éviter les frais, et que les deux autres tiers des taxes de l'année sont entre les mains de l'avocat de ville qui poursuit en ce moment et qui ne les obtiendra qu'à l'aide de la saisie et des exécutions dont nous parlons plus haut.

L'avocat de ville devra par ce moyen collecter deux millions, ce qui causera l'expropriation de 2,000 familles à $1,000 par maison, et aura pour résultat un abaissement considérable dans le chiffre de la fortune publique. Mais qu'importe! dira sans doute, le *Times* dans les colonnes duquel nous avons remarqué l'article en question. On a payé, on payera; les bons avant tout! Il faut qu'ils soient payés, dussent les agioteurs qui les possèdent, rester seuls debout sur les décombres de la ville abandonnée et déserte!

En attendant le *Times* s'étonne de ce que ces bons soient si mal appréciés sur le marché quand ils rendent 14 ou 15 pour cent et quand les certificats d'allocation, qui ne rendent rien, se vendent beaucoup plus, et il en cherche vainement la raison. Nous la lui dirons.

Les bons ont été faits à cinquante ans d'échéance, ce qui veut dire qu'ils ne seront jamais rachetés, et les certificats d'allocation sont, de temps à autre, payés sur le pied du pair toutes les fois qu'il y a au trésor quelques petites sommes disponibles. Les certificats seuls, non payés d'ici au 31 décembre prochain, entreront dans la consolidation ou la capitalisation finale des dettes de la ville. Jusque là, ils vaudront plus que les bons. Mais alors, ils ne vaudront pas davantage; et certes, le tout vaudra fort peu, à en juger par la manière dont sont traités les plus anciens créanciers de la ville, ceux qui sont généralement considérés comme ayant sur elle des titres légitimes, soit parce que ces titres sont protégés par la légalité, soit parce qu'ils ont été sanctionnés par le temps. Nous voulons parler des bons émis en faveur du chemin de fer de Jackson. Ces bons étaient échus en mai dernier et comment veut-on les racheter ou les payer? En offrant à leur place des titres nouveaux à longue échéance et portant un intérêt égal à l'intérêt des bons dont le *Times* se pose comme le défenseur déterminé.

Que notre confrère nous dise maintenant si ce renouvellement forcé de bons n'est pas plutôt une preuve de détresse que de richesse et si la ville ne s'est pas mise en banqueroute vis-à-vis des détenteurs de l'ancienne dette consolidée. Nous tirerons de ce fait une conséquence que l'auteur de l'article incongru du *Times* n'a pas même entrevue, c'est que si la ville prend si peu de souci pour ses premiers créanciers, pour ceux contre lesquels on n'a jamais invoqué l'argument d'illégalité, elle en prendra bien moins encore pour les créanciers qui ont une date radicale et dont les titres n'ont jamais été reconnus par le peuple comme légaux et comme honnêtes. Des premiers bons de chemins de fer il reste la ligne des Opelousas et celle de Jackson que le gouvernement radical a vendue pour un morceau de pain, et le tout s'élevait à quatre millions. Mais que reste-t-il des 15 millions ajoutés par le gouvernement radical à la dette de la ville? Rien. Donc ces 15 millions ont été émis, au moins en grande partie, d'une manière frauduleuse et dans l'intérêt de combinaisons perverses où la ville a été trompée. Donc elle ne les doit pas.

Nous avons déjà répondu à l'argument tiré d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, à l'occasion d'une petite bourgade du Wisconsin qui voulait répudier une dette contractée pour un intérêt absorbant toute sa fortune municipale. C'était une dette extravagante mais légale. Le Wisconsin n'est pas gouverné par des nègres mais par des blancs, tous citoyens actifs, responsables et libres. Le Wisconsin n'a pas été reconstruit et livré à un gouvernement d'esclaves émancipés et ignorants. Le Wisconsin a fait et a pu faire ce qu'il a voulu; les dettes de ses municipalités sont légales si elles ne sont pas frauduleuses. La dette de la Nouvelle-Orléans a une autre origine; elle est illégale parce que la Nouvelle-Orléans n'avait pas de représentation municipale ou législative, et elle est frauduleuse parce qu'en très grande partie elle n'a pas été contractée dans l'intérêt de la ville. Voilà pourquoi elle doit être réduite, et voilà la cause de la dépréciation que le *Times* ne peut s'expliquer convenablement.

POUR BILOXI.—On verra dans nos annonces qu'on peut faire une excursion le dimanche à Biloxi d'une manière fort économique. Pour trois piastres et 25 cents on aura le plaisir d'aller dans cette charmante ville d'eau, d'y dîner à l'hôtel de Shady Grove, si bien tenu par M. Urbain Rambeau, et d'en revenir sans débourser rien de plus. On dépenserait tout autant en restant chez soi. Voyez l'annonce.

Aujourd'hui, samedi,
Le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi,
Le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi,
Le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Achetez vite votre coupon.

FINALEMENT ET POUR CONCLURE.—Le dernier concert-loterie pour la Bibliothèque Publique du Kentucky, va avoir lieu. La dernière chance de faire fortune avec presque rien sera offert dans quelques jours. Ainsi pensent des centaines et des milliers de gens qui achètent dans toutes les parties du monde des billets pour cette loterie et ces gens là ont raison. C'est la dernière chance et ils veulent en profiter. Lisez l'annonce et voyez si ce n'est pas quelque chose de glorieux.

Un père de famille, parlant et écrivant le français et l'anglais, pouvant fournir d'excellentes recommandations, demande une place de commis ou de copiste. S'adresser aux bureaux de l'*Abeille*.

☞ Pour empêcher la chûte des cheveux, employez le "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall.

PRET A ENTRER EN LICE.—Le comte de Paris était resté bien coi depuis sa visite au comte de Chambord. Ce dernier ayant brulé ses vaisseaux sans espoir de retour, l'héritier présomptif songe à rentrer en lice et commence à faire parler de lui.

Le *Journal de Paris* annonce que la prochaine livraison de la *Revue des Deux-Mondes* contiendra un article de M. le comte de Paris.

—D'après le *Constitutionnel*, on colporte dans les couloirs de la Chambre un journal qui raconte en ces termes le dialogue qui s'est engagé ces jours derniers entre M. le comte de Paris et un personnage politique, M. de R....:

Le comte.—Aujourd'hui la masse se montre républicaine et nous réalistons. Pour ma part, j'en suis fâché, je me serais facilement accomodé de la République bien établie.

De R....—Vous auriez dû dire cela tout haut, Monseigneur.

Le comte.—Je ne suis pas seul, Monsieur, notre famille est nombreuse.

De R....—Et elle est unie maintenant.

Le comte.—Vous faites allusion à la démarche que j'ai faite auprès du comte de Chambord. Cette démarche, "je la regrette amèrement aujourd'hui," elle était toute de convenance; j'ai été poussé à la faire, et si c'était à recommencer, je m'en abstiendrais absolument.

De R....—Ces choses-là ne peuvent pas s'écrire?

Le comte.—Non, mais elles se sentent, on le comprendra bientôt par mon attitude et par mes conseils. Ainsi, dans la discussion relative au suffrage universel, je suis d'un avis opposé à celui de d'Aumale; il deviendrait moins facilement que moi le citoyen d'une bonne République.

De R....—Nous vivons à une époque où on ne croit pas facilement les princes.

Le comte.—Il y a longtemps cependant que je suis dans les mêmes idées. Vous me dites d'écrire, j'écrirai.

Est-ce vrai? Est-ce faux?
Dans tous les cas, c'est curieux.

LA COMMISSION DES TRENTE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous pouvons assurer qu'il est sérieusement question, dans la commission des Trente, de confier le rapport sur les différents projets de Constitution à l'honorable M. de Ventavon, dont l'attitude à la fois conciliante et ferme a produit le meilleur effet. On sait que M. de Ventavon appartient au parti légitimiste, qu'il jouit chez ses collègues d'une grande influence, due particulièrement à la droiture de son caractère, à des connaissances profondes unies à une modestie peu commune.

On espérait, par ce choix, rallier la droite modérée à l'organisation du septennat sans épithète, qui paraît devoir être le *desideratum* de la commission.

Au moment où tous les regards sont tournés vers la commission des Trente, nous croyons intéressant d'en donner la composition nouvelle depuis le remplacement de MM. Grivart, de Cumont et Taillhand.

D'abord les *sept* membres qui ont voté pour la proposition Casimir Périer: MM. Césanne, Dufaure, de Goulard, Laboulaye, Lefèvre-Pontalis (Amédée), Vacherot, Waddington.

Puis les *vingt et un* qui ont voté contre: MM. Audren de Kerdrel, Batbie, Brun, Chesnelong, Combier, Daru, Delsol, Kolb, de Lacombe, de La Rochefoucauld-Bisaccia, de Meaux, Merveilleux-Duvignau, Paris, Pradié, de Ressèguier de Sunny, Talon, de Tarteron, de Talhouët, Ventavon et Vingtain.

Enfin M. d'Andelarre absent par congé, n'a pas pris part au vote, et M. Lambert de Sainte-Croix s'est abstenu.

LES CANDIDATURES A L'ASSEMBLÉE EN FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Voici maintenant quelques renseignements complémentaires sur les prochaines élections:

Les impérialistes ont fait leur choix presque partout. Ils portent, dans le Nord, M. Pinard, ancien ministre de l'Empire; dans le Calvados, M. Leprevost de Launay, ancien préfet; dans la Drôme, M. Lacroix Saint Pierre, ancien député; dans le Rhône, M. Henri Chevreau, ancien ministre; dans Maine-et-Loire, M. Bourlon de Rouvre, ancien préfet; dans les Alpes-Maritimes, M. Malausséna, ex-maire de Nice, et M. Roubaud, avocat; dans l'Oise, M. Léon Chevreau, ancien préfet; dans Seine-et-Oise, M. le duc de Padoue; dans le Pas-de-Calais, M. le marquis d'Havrincourt, ancien député et chambellan de l'empereur.

Ce dernier département offre ce fait curieux que les républicains ont les plus grandes peines du monde à y trouver un candidat, les hommes les plus considérables du parti, MM. Langlet et Brasme, ayant été battus déjà par MM. Lévert et Sens, et ne se souciant pas de compromettre leur situation par un nouvel échec.

Comme candidats royalistes, outre M. de Chambon en Seine-et-Oise, on signale M. le baron Séguier dans le Nord, M. le docteur Bonnet, maire de Valence, dans la Drôme, M. Hélion de Barrême à Nice.

Mgr Freppel aurait renoncé à toute candidature en Maine-et-Loire.

CONSULAT DE FRANCE.—Monsieur le vicomte d'Abzac est arrivé à la Nouvelle-Orléans depuis quelques jours. [illegible] connut lui a remis le service du consulat de France et est parti pour l'Europe. Nous regrettons d'apprendre que M. d'Abzac est souffrant des suites d'un accident; nous espérons qu'il sera [illegible].

Tous les cœurs palpitent
D'espérance et de joie,
Car c'est aujourd'hui le tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Tous les cœurs palpitent
D'espérance et de joie,
Car c'est aujourd'hui le tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Tous les cœurs palpitent
D'espérance et de joie.

MEUBLES.—Vous parlez de meubles à bon marché; mais les prix que vous me dites avoir payés ne sont pas d'une modicité extrême. Nous connaissons un endroit où ils se vendent encore à des prix plus avantageux pour l'acheteur. Allez chez Jos. H. Hubbard, au coin des rues Rempart et Perdido, et là vous trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait de meubles solides et élégants à des conditions de prix qui vous surprendront. Vous aurez beaucoup de choses pour peu d'argent.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Club Démocratique de Carrollton.

Les démocrates de Carrollton,—formant le 16ème et le 17ème ward de la paroisse d'Orléans, depuis l'annexion,—se sont réunis avant hier soir dans le but de s'organiser pour la campagne électorale prochaine.

Les officiers suivants ont été nommés: Président, N. Commandeur, vice-président, J. P. Trépagnier, secrétaires, R. G. Lurtz et Arthur J. Roman.

M. Commandeur, en quelques paroles bien senties, a fait comprendre qu'il était urgent de réunir tous les éléments opposés au radicalisme sous la bannière de la démocratie, afin d'obtenir le succès.

M. Roman a présenté ensuite la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolu, que chaque citoyen désireux de faire partie de ce club, soit requis d'abord de signer la liste des membres, s'engageant ainsi à donner sans réserve son appui aux candidats choisis par le parti démocratique.

Ligue Blanche du Sixième Ward.

Il y a eu, hier soir, un meeting très enthousiaste des membres de la ligue blanche du sixième ward et il a été question d'effectuer une organisation militaire de protection.

Le général DeClouet, le patriote de St. Martin, n'a pas pu assister à l'assemblée comme on l'espérait.

La Ligue Blanche du Septième Ward.

A une réunion des membres de la Ligue Blanche du septième ward, après quelques débats et la nomination d'un comité de finance, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, avec prière de les publier dans le *Bulletin* et dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans:

Attendu, que tous les efforts que nous avons tentés pour nous concilier les hommes de couleur et pour leur persuader de s'unir à nous, afin d'établir un gouvernement honnête dans l'Etat, sont restés sans résultat.

Attendu, qu'ils ont répondu à toutes nos avances en se déclarant ouvertement nos ennemis et en s'organisant sous des chefs notoirement corrompus, afin de conduire le peuple de l'Etat à la spoliation et à la honte.

Résolu, que contraints par la nécessité, désirant protéger nos familles contre la violence et l'outrage et les préserver de l'infamie, et jugeant inutile de tenter de nouveaux efforts pour effectuer une alliance politique avec les nègres sur une base de droits communs, nous croyons devoir nous unir pour maintenir les libertés et les privilèges des citoyens blancs tels qu'ils nous ont été transmis par nos ancêtres.

Résolu, que collectivement et individuellement, nous défendrons nos droits acquis le mieux que nous pourrons; et, tout en ne voulant, en aucune façon, aliéner les droits constitutionnels garantis à la race noire, nous sommes décidés à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour rétablir un gouvernement d'hommes blancs dans notre ville, dans l'Etat et dans toute la nation.

Résolu, que nous ratifions et que nous endossons l'*adresse* du comité central démocratique et que nous prendrons part à l'élection des délégués à la convention d'Etat convoquée pour le quatrième lundi du mois d'août prochain.

Troubles dans le camp radical.

Les radicaux nègres et blancs ne sont pas aussi unis qu'on veut bien le dire, mais ils ont la prudence de laver leur linge sale en famille, de sorte qu'il est difficile de savoir ce qui se passe dans leurs clubs.

Nous avons déjà annoncé la disposition qu'avaient les nègres de se débarrasser des blancs; cela fait, ou à peu près, les ambitieux africains se querellent maintenant entre eux pour les places.

On nous assure que dans le quatrième ward seulement il y a déjà plusieurs douzaines de candidats rivaux, et les autres wards doivent être aussi bien partagés.

Nous ne pouvons nous empêcher de sourire en pensant combien les noirs ont suivi fidèlement l'exemple de leurs maîtres, les *carpet-baggers*. Ceux-ci sont égalés [illegible] distances, et leurs instruments d'hier encore aspirent à jouer un rôle plus actif et à devenir acteurs à leur tour.

La rapacité des aventuriers blancs a perdu la Louisiane, mais l'ambition des nègres ignorants pourrait bien la sauver.

Toutes ces querelles doivent fatalement diviser le parti radical, car s'il y a autant de candidats que de votants, il est clair que chacun d'eux n'aura que sa propre voix et pas davantage.

Pourquoi un charretier de couleur n'aurait-il pas les mêmes droits à la place de sénateur que les Burch, les Barber et tous ces meneurs qui s'imposent continuellement. Est-ce qu'il ne les vaudrait pas par hasard? Jusqu'à présent il n'y a eu que des barbiers et des garçons coiffeurs de race africaine qui sont parvenus au pouvoir, parce qu'ils ont réussi apparemment à saisir l'occasion par les cheveux.

L'honorable confrérie des charretiers devrait protester, car, enfin, il est de toute justice qu'on leur confie à eux les rênes du gouvernement.

Si le club radical du quatrième ward est un échantillon des clubs de tous les autres wards, nous pouvons prédire avec certitude qu'il y aura du mouvement en ville et que les candidats nègres, dont les ancêtres étaient anthropophages, finiront par s'entre-dévorer avant le mois de novembre prochain.

Un conflit de juridiction.

Le juge Atocha de la Cour Criminelle Supérieure vient de rendre un arrêt important, en ce sens qu'il détermine un conflit de juridiction entre la Cour Civile du sixième district, présidée par le juge Saucier, et sa Cour Criminelle, créée par la législature de Kellogg.

M. Atocha a renversé le jugement de la sixième Cour dans l'affaire de Rigueimy, qui avait été arrêté par ordre du juge Staes, accusé de vendre des billets de loterie de la Havane, et mis en liberté sur une application pour un mandat d'habeas corpus devant la Cour du juge Saucier.

Cette grave question de juridiction devra être décidée par la Cour Suprême, devant laquelle on fera appel en dernier ressort.

Ce procès intéresse beaucoup les membres du barreau, car il est sans précédent.

Les Voleurs.

Hier matin, vers une heure, des voleurs ont essayé de forcer la porte de la résidence de M. N. Bowling, rue Quatorzième, entre Camp et Magasine. Un voisin s'est réveillé, et courant à la rencontre des fripons leur a tiré plusieurs coups de pistolet, ce qui les a mis en fuite.

Les régates du lac Pontchartrain.

Malgré le temps menaçant et malgré une pluie fine et serrée, les galants canotiers du club St-Jean, désappointés deux fois déjà par des orages subits, ont décidé que cette fois,—nargue Jupiter Pluvius lui-même,—ils n'attendraient pas plus longtemps, quitte à braver les éléments déchaînés.

Notre belle jeunesse dorée, qui n'est pas très patiente et qui voyait d'un très mauvais œil les gros nuages noirs qui s'entassaient à l'horizon, a battu des mains en apprenant cette résolution et s'est rendue en foule au lac, pour protester, par une indifférence un peu affectée à l'égard du temps, contre les taquineries du ciel.

Au bout du quai de Milneburg nous avons donc assisté à une scène très pittoresque. Des centaines de personnes luttaient contre le vent avec plus ou moins de succès: [illegible]

La flottille du club St-Jean avait fort bonne mine et nous avons admiré ces légères et frêles embarcations se balançant sur l'eau, qu'elles semblaient [illegible] à fleur de leurs quilles.

A cinq heures et demie, ou un peu après, les joutes ont commencé.

Deux canots à deux rames sont partis côte à côte au signal donné: la "Lulu" montée par messieurs C. T. Bateman, Thos. Toby et Ben Bridges, et la "Cora" montée par messieurs R. Musgrove, R. G. Musgrove et Ad. Hebbler. [illegible] deux milles, un quart et [illegible] la "Cora" qui a remporté la victoire.

Pour la seconde joute, on a mis en présence deux bateaux à quatre rames, la "Emma," montée par messieurs C. C. Tracy, A. Becker, E. S. Musgrove, R. G. Musgrove et Ad. Hebbler, et le "Abby" monté par messieurs A. L. Brown, Thos. Toby, [illegible] Brown et Ben. Bridges.

C'est le dernier qui est arrivé le premier, comme pour le royaume des cieux.

La course décisive pour le magnifique prix offert par Mme Slocomb a eu lieu trop tard pour que les juges pussent décider quels étaient les vainqueurs.

La distance à parcourir était de trois milles, aller et retour, et quand les bateaux sont rentrés dans le port, il était déjà nuit et l'on n'a pu rien distinguer. La course a donc été annulée.

Les deux bateaux à quatre rames, "l'Eclipse" et le "C. M. Slocomb," étaient montés respectivement par messieurs J. [illegible], Geo. [illegible] Dunbar, T. R. Richardson, Charles Vautier, et par messieurs Henry Denègre, John Glynn Jr., Paul [illegible], John Haydel et A. Caron.

Nos remerciements sincères sont dûs aux membres du club pour les attentions dont ils ont comblé notre reporter.

Pique-Nique.

Nous sommes invités par la fanfare des Amateurs du troisième district à prendre part à un pique-nique qui sera donné dimanche au parc Oakland.

Nous prions les amateurs d'accepter nos remerciements.

TEMPERATURE.—10 juillet 1874.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	80	27
12 M.	84	29
3 P. M.	78	25
6 P. M.	75	24

Hâtez-vous, retardataires,
Tous les bureaux sont ouverts,
Allez acheter vos billets
Pour le tirage d'aujourd'hui.
Hâtez-vous, retardataires,
Tous les bureaux sont ouverts,
Allez acheter vos billets
Pour le tirage d'aujourd'hui.
Quel bonheur si vous gagnez
Un des trois lots de $10,000!

L'OURAGAN DE LYON.

Ce matin, dit la *France* du 24 juin, les journaux de Lyon nous apportent des détails sur l'effroyable ouragan qui nous avait été signalé hier soir par dépêche.

Un temps magnifique favorisant les courses de dimanche dernier, tout Lyon s'était de bonne heure répandu dans les campagnes environnantes, et une affluence considérable assistait au steeple-chase.

Vers quatre heures et demie, au moment où finissait la quatrième course, le ciel s'assombrit par degrés; personne n'y fit attention, et quand on reconnut le danger, il était trop tard.

Chacun pensa alors à chercher un abri. Les quelques maisons voisines furent bientôt envahies et remplies. Tout à coup l'orage éclate, effrayant, terrible. Un vent d'une violence incroyable menace de jeter à terre les tribunes où sont entassés les spectateurs; une pluie torrentielle tombe à flots pressés.

Bientôt après c'est la grêle. Ce qui se passe alors est indescriptible, c'est un pêle-mêle, un tohu-bohu dont rien ne saurait donner une idée.

Chacun, se sentant frapper par des grêlons dont quelques-uns sont presque aussi gros que le poing, cherche à s'abriter; on s'entasse dans les tribunes; on se bouscule; on s'étouffe.

Les chevaux, affolés, parviennent à s'échapper; les jockeys et les gardiens de la paix ont beaucoup de peine à les arrêter. Deux chevaux, attelés à une voiture, s'emportent et courent dans l'enceinte; le cocher se précipite à leur tête pour les arrêter; il tombe, et les chevaux semblent piétiner sur son corps.

Ce qui se passa alors est impossible à décrire; on fuyait sous les arbres pour échapper aux coups de ces projectiles qui cassaient les branches et abattaient les sommes de [illegible] nulle part on n'était à l'abri: l'eau envahissait en même temps les allées, qui étaient devenues de véritables fleuves. Il fallut marcher sur l'herbe; mais elle était pavée de grêlons fondants sur lesquels on glissait.

A Lyon, les dégâts ont été considérables; le prix des vitres cassées se chiffre par dizaines de mille francs.

Les bateaux *Mouches* ont dû interrompre leur service.

Le couvent qui se construit sur la place Morel a eu sa toiture pulvérisée et il a été à peu près inondé.

Le canal de la montée Bonaparte a été crevé en deux endroits; au pied de la montée, où la pression de l'eau a soulevé entièrement le bitume; et aux escaliers la cause physique a produit une excavation circulaire d'environ un mètre de circonférence.

Le passage des Terreaux, le passage de l'Argue, le passage de l'Hôtel-Dieu ne présentent qu'un immense amas de vitres.

Le marché des Cordeliers est aux trois quarts dévitré.

Les gares de Perrache, de la Croix-Rousse et de Vaise ont été fort endommagées, ainsi que la Rotonde et le palais de l'Alcazar.

A la Croix-Rousse surtout, les dégâts sont considérables.

Dans les maisons, beaucoup de vitres ont volé en éclats.

L'ouragan, en même temps qu'il se déchaînait sur Lyon, s'étendait au loin dans la direction est, sur un parcours de plus de huit kilomètres.

Dans toute cette contrée, on est très inquiet sur le sort de la vigne et du blé.

DÉGATS CAUSÉS AUX RÉCOLTES EN FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie* du 25 juin:

Les départements de la Gironde, de la Dordogne et de la Vienne ont eu cruellement à souffrir d'un violent orage qui a éclaté, samedi dernier, sur toute cette contrée.

Dans la Vienne principalement, les dégâts causés par la grêle ont été très graves, et plusieurs communes de ce département ont été presque totalement dévastées.

D'après les renseignements qui nous viennent du Bordelais, il paraît malheureusement certain que la vigne et les récoltes sur pied sont gravement compromises, et les dégâts très importants.

Dans le Périgord, la population est dans la consternation. Le désastre est vraiment indescriptible. Des gens de la campagne ont été blessés par des grêlons d'une grosseur extraordinaire.

Comme nous l'avons dit hier, l'orage est allé éclater dimanche dans le Rhône. A Lyon, les rues sont jonchées de vitres brisées. Le ministre de l'intérieur a envoyé une somme de 1,500 francs.

Dans l'Isère, les ravages n'ont pas été moins épouvantables.

Dans la Loire, l'orage s'est borné à une pluie torrentielle, mêlée de violents coups de tonnerre.

—Les duels sont extrêmement rares parmi les musulmans; cependant une rencontre est sur le point d'avoir lieu à Constantinople, entre Méhémed Daoudoloff, bey, officier circassien et beau-frère du fils du fameux Shamyl, demeurant dans le *Conak* de sa famille, à Stamboul, et Ahmet bey, major dans le corps des Silah-Shortang ou gardes du corps du Sultan. Bien des rumeurs contradictoires circulent au sujet des motifs d'inimitié de ces deux officiers; mais ce qui est certain, c'est que le Circassien a envoyé à Ahmet bey une provocation par témoins, lui laissant le choix des armes, mais exigeant que le combat soit mortel et qu'il ait lieu à Scutari. Ahmed bey a désigné deux de ses amis pour s'entendre avec les témoins de Daoudoloff.

—On lit dans le *Salut Public* de Lyon:

Un bolide très remarquable a été aperçu samedi soir, à neuf heures quinze minutes, traversant le ciel de l'ouest à l'est à environ trente degrés d'élévation au-dessus de l'horizon sud.

Ce météore émettait une lumière extrêmement brillante, laissant une traînée lumineuse très dense, qui l'accompagnait dans sa course, sur une longueur d'environ deux degrés, puis cessait brusquement. D'une couleur verte très prononcée, la lumière passait par une série de dégradations de teintes, jusqu'au jaune foncé au bout de la traînée.

Le bolide a commencé à paraître un peu au-dessus de la lune, qui s'approchait à ce moment-là de son coucher, puis a disparu au sud, en émettant des gerbes d'étincelles, après une course d'une durée approximative de 2 à 3 secondes.

☞ C'est un crime d'épuiser la vitalité déjà si faible d'un malade par un système violent de médecines. [illegible]

Médecine sur le marché.—[illegible]

Les droguistes [illegible] Medical Discovery du Dr. Pierce [illegible]

Au Dr. R. V. Pierce.
Cher monsieur—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes [illegible]
[illegible] R. L. Smith & Co.

Marié, le 4 du courant, par le Révérend Père Hubert, [illegible] M. GODEFROY BOUNY à Mme ROSELIUS CAPPELLA.

Décédée hier, à 10 heures du matin, à l'âge de trois [illegible], PAULINE AMELIA CAMET [illegible]

Décédée [illegible] DELPHINE PHILIPS, [illegible] unique de F. T. Philips et de Delphine [illegible]

Système Randon.
[illegible] F. RANDON [illegible]

St Charles street Railroad Co. [illegible] V. RIVIERE, Secrétaire.

Combat de Coqs.
Au Louisiana Cock Pit, [illegible]

Réouverture
Du Salon GEM d'huîtres de la Baie.
Au No 17 de la rue Royale.
M. O. M. BORGES [illegible]

Demande
Un père de famille, bien connu dans cette ville, parlant et écrivant le français et l'anglais [illegible]

SOCIETA DI MUTUA [illegible] ITALIANA.
[illegible] E. TROIS, Secretario.

AVIS.—Société Culinaire.—[illegible] Par ordre du président. EMILE GADOL, Secrétaire.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL $500,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. [illegible]
JOHN S. WALTON, Caissier.

Paroisse St-Bernard, 3 juil et 1874.
A Mme J. L. Estrade,
[illegible] MARIE VERGERET.

Vins Liqueurs, Provisions, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9 — Rue St.-Louis — 9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Cie. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eng. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hertman & Co., Schiedam.
—Offre à vendre—
Cognac J. & E. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848 et S. O. P.
Vins Rouges de Ladon, St-Vivier et St-Estèphe.

BALSAMIQUE des PYRENEES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 37 rue Dumaine.

LEON QUEYROUZE.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de France
Aux Magasins [illegible]
Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

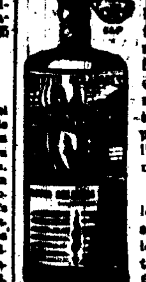

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes [illegible] des sangs de premier choix [illegible] crédit [illegible] l'organisme [illegible]

EN DEBARQUEMENT
Du navire TAMBAL, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
[illegible]
G. CAVAROC & SON, 39 rue Bourbon.

E. F. SIMMS,
Au No. 38 de la rue Madison, [illegible]

Demande de terre.
On désire acheter [illegible]

A la Renommée des Sirops.
[illegible]
GRENADINE, FRAMBOISE, FRAISE, CITRON, ORGEAT, VANILLE, ANANAS, SALSEPAREILLE [illegible]

E. F. MIOTON,
[illegible]

C. H. ZIMMERMANN
129 — Rue du Canal — 129
[illegible] 129, rue du Canal.

EXCURSION DU DIMANCHE.
Avantage sans exemple.
Train spécial du Dimanche pour l'Hôtel Tonné.
[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible]
DIRECTEURS:
[illegible]

GEO. PERE,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
[illegible]

Dr. EUGENE E. SOUCHON,
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
[illegible]

RECLAMATIONS.
[illegible]
J. G. EUSTIS.

Propriétés à vendre et à louer.
A Vendre.
[illegible]
A Louer.
[illegible]
A Louer.
[illegible]
A Louer.
[illegible]

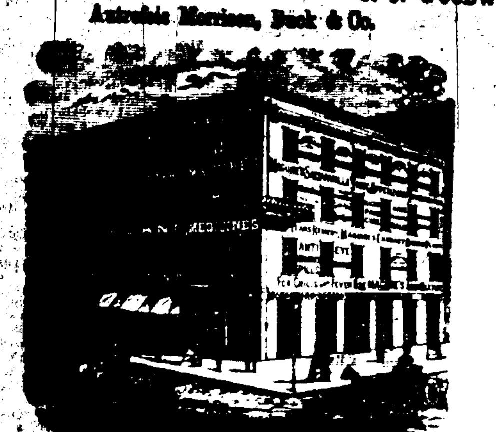

MORRISON & WOODWARD.
H. B. MORRISON, T. J. WOODWARD,
Autrefois Morrison, Buck & Co.

Marchands Commissionnaires,
AGENTS POUR
STRAIGHT KENTUCKY WHISKIES,
Agents et co-Propriétaires des Fabricants
DANS LES ETATS DU SUD,
DES
Médicaments de Famille de Maguire.
DEPOT DU SUD,
Coin Canal et Magazine,
NOUVELLE-ORLEANS.
LES GRANDES DECOUVERTES MEDICALES DU SIECLE.
MAGUIRE'S CUNDURANGO.
LE GRAND REGULATEUR
DU FOIE ET DU SANG.
BENNE PLANT,
POUR LA DIARRHÉE, LA DYSENTERIE, LE CHOLÉRA, LES MALADIES D'ÉTÉ, LE DEVOIEMENT, LA DENTITION, GRAND PRÉSERVATIF DU CHOLÉRA ASIATIQUE.
SARSAPARILLA
TONIC.
TONIQUE INCOMPARABLE, PURIFIE LE SANG ET RENOUVELLE LE SYSTEME.
[illegible]
Cundurango, Benne Plant
—ET DU—
TONIQUE SALSEPAREILLE,
[illegible]
Extrait de Buchu de Maguire,
[illegible]
Remède de la Rose Blanche contre les HEMORROIDES,
[illegible]
Extrait de Gingembre de la Jamaïque,
[illegible]
Bonbons au Goudron, à la Glycérine, au Whiskey, et Sucre Candi,
[illegible]
ELIXIR ALTERATIF,
[illegible]
Curatif Electrique,
[illegible]
LINIMENT A L'ARNICA
[illegible]
Sirop Expectorateur,
POUR LA TOUX ET LES RHUMES.
[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.
L'Hôtel de la Grand'Ile.
Ouvert le 3 Juin, pour la saison de 1874.
C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on trouve les VERITABLES BAINS DE MER.
Prix de la pension: $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. [illegible]
R. MAGOOT, Propriétaire.

GRAND' ILE,
Pension Privée.
PRIX de la pension $30 par mois, $8 par semaine, $1 par jour. [illegible]
G. WILLOZ, propriétaire.

Sources de Bladon—Alabama.
Ces célèbres sources sont situées dans [illegible]

Montgomery White Sulphur Springs.
L'OUVERTURE de ce célèbre établissement [illegible]

Hotel et Restaurant
ABST PASCAGOULA
[illegible]
JOS. PACTEAU.

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
12 et 16....RUE ROYALE....12 et 16
Entre les rues Canal et Bienville.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
[illegible]

F. Laborde,
[illegible]

JOHN G. WAGNER,
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS
ET BOTTINES.

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
SYSTEME BREVETE PERFECTIONNE.
[illegible]

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 123 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.
INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. [illegible]

A. Billet & Co.,
[illegible]

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
[illegible] RUE TCHOUPITOULAS, [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS.

MORRISON & WOODWARD,
[illegible]

DOMATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
[illegible]

$10,000 de Récompense
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

[illegible] CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.
[illegible] WILLIAM S. BROWN, Trésorier.
[illegible] C. L. C. DUPUY, Caissier.
[illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

L'Un en Français.
[illegible]

MARCHANDISES SECHES
POUR DU COMPTANT
[illegible]
G. Jambet & Co.

Avis aux amateurs de chasse.
M. JULIEN SABET [illegible]

CLAIRVOYANCE.
Le Professeur LENORMAND, [illegible]

A. Carrière & Co.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c., &c.
No. 46, rue [illegible]
[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
ETABLIE EN 1845.
[illegible]

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux.
[illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,
SCHEWALD HALL.
[illegible]